



Lome, le 27 avril 2024

**Objet : Appel à la libération immédiate et inconditionnelle  
des dirigeants syndicaux détenus.**

Monsieur le Président,

Nous vous adressons cette lettre au nom de l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, la CSI-Afrique ([www.ituc-africa.org](http://www.ituc-africa.org)), qui représente 17 millions de membres déclarés et 107 centrales syndicales nationales affiliées dans 52 pays d'Afrique, dont la République du Bénin.

Nous sommes profondément préoccupés par la nouvelle de l'arrestation du Camarade Anselme Amoussou, Secrétaire Général de la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin (CSA-Bénin), qui est également Secrétaire Général Adjoint de la CSI Afrique, du Camarade Bachabi Moudassirou, Secrétaire Général de la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin (CGTB-Bénin) et du Camarade Noël Chadaré, Secrétaire Général de la Confédération des Syndicats Indépendants du Bénin (COSI-Bénin). Leur détention au Commissariat de police de Cotonou suscite de vives préoccupations au sujet du respect des libertés syndicales et des droits fondamentaux au Bénin.

Ces dirigeants ont été arrêtés alors qu'ils participaient à une marche pacifique organisée par la CSA-Bénin, la CGTB-Bénin, l'UNSTB-Bénin et la COSI-Bénin pour protester contre la cherté de la vie et les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les travailleurs des secteurs privé et public. Ils ont également dénoncé la lenteur de la mise en œuvre du nouveau système de protection sociale (ARCH) et les vagues de licenciements abusifs dans le pays pour des raisons économiques. La CSI-Afrique condamne fermement l'arrestation de ces dirigeants syndicaux. Le droit à la liberté d'expression et de manifestation pacifique est un principe fondamental inscrit dans la Constitution béninoise et dans les conventions internationales ratifiées par le Bénin. L'arrestation de ces dirigeants syndicaux est une violation flagrante de ces droits fondamentaux.

Il est légitime que les travailleurs expriment leur mécontentement. Le gouvernement devrait, dans une telle situation, inviter toutes les parties prenantes à dialoguer. Le refus d'autoriser une marche pacifique est en fait une façon d'étouffer la démocratie, tout en foulant aux pieds les droits fondamentaux des citoyens, en particulier le droit à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique.

Nous tenons pour sacré le fait que, dans une société démocratique, les citoyens sont libres de s'associer, de s'exprimer librement et d'utiliser des moyens légitimes et pacifiques, y compris les manifestations, pour faire valoir leurs revendications et défendre, protéger et promouvoir leurs droits et leurs intérêts. Ces droits ne doivent pas être entravés et étouffés par l'intimidation, le harcèlement, les arrestations et les représailles, en particulier par les titulaires de mandats politiques chargés de répondre aux revendications légitimes du peuple.

La liberté de manifester pacifiquement est la clé de voûte de toute société démocratique. Elle permet aux citoyens de faire entendre leur voix, de participer au débat public et de demander des comptes à leurs dirigeants. Les autorités ont la responsabilité de protéger et de faciliter l'exercice de ce droit, et non de le restreindre arbitrairement.

La CSI-Afrique rejette et condamne la criminalisation des processus et actions pacifiques visant à défendre et protéger les droits socio-économiques des travailleurs. Nous demandons aux autorités béninoises d'assurer la libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes arrêtées.

Nous demandons instamment au gouvernement d'engager des discussions avec les syndicats du Bénin et les autres parties prenantes concernées en vue de trouver des arrangements à l'amiable de manière à comprendre et à répondre aux préoccupations des travailleurs et des citoyens béninois.

Comptant sur votre coopération et votre intervention rapide pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de ces manifestants pacifiques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.



**Le Secrétaire général de la CSI-Afrique**

**Akhator Joel Odigie**

Cc :

- **Ministre du Travail et de la Fonction Publique du Bénin**  
Email : [info@travail.gouv.bj](mailto:info@travail.gouv.bj)
- **Procureur général de la République du Bénin.**

